

Bulletin hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 25

24 juin 1970

VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN EXTRÊME-ORIENT

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott, Trudeau, qui a visité récemment la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Malaisie, Singapour et le Japon, a fait, en ces termes, à la Chambre des communes, le 1 er juin,

le rapport de son voyage:

Dans la douzaine de pays qui forment, pourraiton dire, la ceinture asiatique et australienne du bassin du Pacifique, vivent plus d'un milliard de personnes. Un milliard de personnes qui aspirent de
plus en plus à un meilleur sort, un milliard de personnes qui veulent profiter plus encore des avantages économiques dont jouissent tant d'autres peuples
du monde. En tant que pays situé sur la rive orientale du Pacifique, le Canada doit être conscient des
aspirations et des intérêts de ces gens.

Je suis heureux d'apprendre à la Chambre que dans les cinq pays de ce groupe que j'ai visités au cours de mon récent voyage, le nom du Canada est fort respecté. Dans tous ces endroits, on témoigne pour le Canada et les Canadiens d'une sincère amitié

dont nous pouvons tous être fiers.

SOMMAIRE

Voyage du premier ministre en Extrême- Orient	1
Le dollar canadien et le marché du chang	
L'exploration minière dans les T. NO	
Un appareil nouveau genre pour un	
hôpital du Québec	4
Légendes du Québec	5
Un film sur la détection des poissons	
La fondation canadienne "Medic-Alert"	
Échange interprovincial de cadets	
Secours offert à la Roumanie	6
Réunion annuelle des Musées militaires	
Index mensuel	7

l'espère que des visites de ce genre auront pour résultat de renforcer nos liens d'amitié et d'accroître nos intérêts communs avec les pays du Pacifique. L'intérêt que porte le Canada à la région du Pacifique n'est pas récent. Fait généralement insuffisamment connu, le Canada a établi dès 1929 une mission diplomatique à Tokyo, alors que nous n'en avions que dans trois autres pays, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France. Mais en 1970, avec l'importance capitale que prennent les relations commerciales du Canada avec le Japon et l'Australie, alors que nos programmes d'assistance économique régionale s'avèrent fructueux, et qu'au moins certains pays de cette zone nous demandent de continuer à participer aux missions d'observation pour le maintien de la paix, il nous faut prendre davantage conscience de cette importante région du monde.

LE CANADA À L'EXPO '70

Le Canada est particulièrement bien représenté en Asie cet été, grâce à son éclatante participation à 1'Expo '70. Le pavillon du Canada et ceux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique constituent des réussites remarquables, et sont parmi les plus populaires. Le caractère jeune et dynamique de de la société canadienne qu'ils soulignent a suscité d'enthousiastes reactions de la part des Japonais qui ont visité l'exposition. Cette présence, ajoutée à l'influence peut-être moins manifeste, mais certes plus étendue de l'Expo '67, qui a marqué l'organisade celle d'Osaka, est pour moi une source de grande fierté tout comme elle l'est, j'en suis certain, pour tous les Canadiens. Les fonctionnaires japonais ne tarissent pas d'éloges en ce qui concerne le profit qu'ils ont tiré de notre expérience de 1967.

Comme plusieurs de mes prédecesseurs l'ont constaté, un voyage dans d'autres pays permet à un premier ministre de montrer de façon tangible que le Canada s'intéresse aux régions visitées et de sonder, jusqu'à un certain point, la pensée et les pré-

occupations de leurs gouvernants. Lors de mon voyage dans le Pacifique, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec cinq premiers ministres et de prendre connaissance de leurs points de vue concernant la guerre en Indochine et le rôle éventuel que le Canada pourrait assumer à ce sujet; j'ai également abordé la question de leur prise de position à l'égard de la Chine et de l'intention du Gouvernement canadien de reconnaître, en droit, le régime de Pékin; je leur ai aussi demandé de me communiquer leur avis concernant la façon la plus efficace d'accroître le commerce multilatéral. Les Gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie nous ont informés de leur vif désir de participer à des réunions régulières de ministres et de hauts fonctionnaires, afin de discuter ces questions et certains autres sujets. Les premiers ministres Holyoake et Gorton nous ont fait part du sentiment de responsabilité qu'ils entretiennent à l'endroit des pays du Sud-Est asiatique, comme en font foi leurs programmes d'aide, la présence de troupes néo-zélandaises et australiennes au Vietnam, et la participation de ministres de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à la Conférence de Djakarta.

Dans ces deux pays, de même qu'en Maylaisie et à Singapour, le sentiment qu'on a de l'importance et des Nations Unies et du Commonwealth m'a frappé. Évidemment, la commune appartenance de ces États au Commonwealth permet à leurs représentants d'avoir, pour ainsi dire automatiquement, des échanges de vues qui sont au moins aussi amicaux et francs - et ils le sont généralement davantage qu'il est possible d'en avoir n'importe où ailleurs dans le monde.

Au Japon, le dynamisme de l'économie nous a fort impressionné. C'est une économie dont la productivité effective dépasse de loin la croissance réelle du produit national brut de notre pays; cette économie en est rendue à un point où l'on peut s'attendre, avant longtemps, à un relâchement progressif des restrictions, tant à l'entrée des capitaux qu'à l'importation de certains produits manufacturés.

Les visites aux cinq pays ont donné lieu à des entretiens sur des questions d'un intérêt particulier pour les Canadiens. Nous avons pu, par exemple, expliquer par le détail la nature de la mesure législative concernant l'Arctique canadien et les circonstances qui en ont amené la présentation. L'Australie doit recevoir plus tard, dans le courant du mois, des soumissions pour la construction d'un générateur de vapeur à énergie nucléaire; l'occasion était donc toute désignée pour faire connaître en Cabinet australien les avantages du réacteur CANDU alimenté au combustible naturel. Les problèmes agricoles ont fait l'objet d'une bonne partie des discussions, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie, où les produits laitiers et le blé forment d'importants secteurs de l'économie, tandis que les politiques canadiennes sur l'industrie textile ont soulevé un vif et sympathique intérêt en Malaisie, à Singapour et au Japon. Les discussions ont aussi porté sur les conséquences pour le commerce de chacun de ces pays de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne au Marché commun, surtout en Australie et en Nouvelle-Zélande, sujet qui donnera sans doute lieu à de nouveaux en-

tretiens dans les prochains mois.

Il est difficile de mesurer avec exactitude la valeur à brève échéance d'un voyage comme celui-ci. La seule chose qu'on puisse affirmer avec certitude sans doute, c'est que le Canada perdrait des chances d'étendre son commerce et son influence si de tels voyages n'avaient pas lieu à l'occasion. Pourtant, j'entrevois des gains positifs. Pour ma part, en tant que premier ministre, j'ai eu l'expérience précieuse d'entendre les opinions de chefs politiques importants aussi bien sur leurs problèmes régionaux que sur leurs relations avec le Canada. Ces entretiens ont donné au Gouvernement canadien l'occasion de faire mieux connaître à son tour ses vues sur les questions d'intérêt commun. D'importants accords ont été signés et des marchés de grande valeur, sur tout pour l'Ouest du Canada, ont été explorés.

MEILLEURE CONNAISSANCE MUTUELLE

Mais peut-être plus importante encore a été l'occasion fournie à des centaines de milliers de personnes dans les pays du Pacifique de mieux connaître le Canada et les Canadiens grâce à la publicité faite jusque dans leurs foyers pendant cette visite; par ailleurs, les Canadiens ont pu en apprendre davantage sur leurs voisins du Pacifique par l'intermédiaire des journalistes qui m'ont accompagné au cours du voyage et qui se sont appliqués à rendre compte de toutes les activités officielles. N'eut-il eu pour tout résultat qu'une meilleure connaissance mutuelle, propice à la tolérance et à la compréhension, le voyage n'aura pas été entrepris en vain.

Peut-être la Chambre me permettra+t-elle, avant de terminer, d'exprimer ici toute la fierté que je ressens, et que tous les députés partagent sans doute avec moi, devant la magnifique performance de tous les Canadiens qui travaillent, dans ces pays, au sein de nos services d'aide et à bien d'autres titres, ainsi que ceux qui, cette année, ont fait de la présence canadienne à l'Expo'70 une réussite si éclatante. Le Canada est bien représenté à l'étranger. Je tiens, en particulier, à exprimer ma reconnaissan ce et mon admiration, en mon nom et au nom de ceux qui m'ont accompagné, devant l'habileté des mem bres des Forces armées canadiennes qui nous ont permis de suivre un itinéraire très astreignant, en en toute sécurité et avec ponctualité.

Il est banal mais vrai de dire que nous devenons parfois si intimement mêlés aux problèmes de notre pays que nous perdons de vue la perspective d'en semble. De l'étranger, le Canada est un pays at trayant et passionnant. Je rentre donc à Ottawa en core plus fier d'être Canadien.

LE DOLLAR CANADIEN ET LE MARCHÉ DU CHANGE

Le ministre des Finances, M. E.J. Benson, a annoncé au cours d'une conférence de presse spéciale le 31 mai que, pour l'instant, le Fonds de change du Canada va cesser d'acheter des dollars É.-U. en montants suffisants pour empêcher le taux de change du dollar canadien de dépasser sur le marché sa valeur au pair de .92½ cents É.-U. de plus de un pour cent. Le jour suivant, M. Benson, à la Chambre des communes, expliqua la décision du Gouvernement en ces termes:

...Le dollar canadien a été extrêmement fort sur le marché du change depuis le début de 1970. Dans l'ensemble, les réserves officielles se sont accrues au cours des cinq derniers mois de plus de 1,200 millions de dollars É.-U. non compris l'allocation de Droits de Tirage spéciaux. L'augmentation des reserves a été de plus en plus rapide. Au cours du premier trimestre, elles se sont accrues de 367 millions de dollars É.-U. (non compris l'allocation de 124.3 millions de dollars É.-U. en Droits de Tirage spéciaux le 1er janvier 1970). En avril, elles ont monté de 225 millions de dollars É.-U. En mai, les réseryes officielles ont monté de 262 millions de dollars E.-U. et, de plus, à la suite d'opérations "swaps" et à terme, 360 millions de dollars É.-U. ont été acquis pour livraison future, soit une augmentation totale de 622 millions de dollars É.-U. en un mois.

Ces augmentations des réserves résultaient du fort excédent qui s'est produit au compte courant durant les premiers mois de la présente année et de l'afflux considérable et incessant de fonds, consécutif aux emprunts à long terme des Canadiens sur les marchés financiers étrangers. L'an dernier une forte Sortie de capitaux à court terme a nettement freiné la montée des réserves officielles. Cette tendance ne s'est pas poursuivie en 1970 parce que certains taux d'intérêt à court terme importants à l'étranger ont fléchi et certains soldes privés à l'étranger ont été rapatriés. En 1970, l'accumulation de réserves a considétablement accru les difficultés de trésorerie du Gouvernement du Canada. Les soldes de caisse de celuici ont été considérablement réduits, et un supplément de 250 millions de dollars a été obtenu au moyen de la vente d'une émission spéciale de bons du Trésor, destinée à procurer des ressources additionnelles au Fonds de change.

TAUX D'ACCUMULATION DES RÉSERVES

Je veux souligner que le taux d'accumulation des réserves s'est accéléré de façon constante au cours de l'année. Si cette tendance s'était maintenue, les réserves officielles du Canada auraient atteint rapidement des niveaux bien supérieurs aux besoins du pays, ce qui aurait favorisé des achats spéculatifs de dollars canadiens sur une grande échelle, occasionné des effets perturbateurs sur le système des paiements internationaux et apporté des profits inattendus considérables aux spéculateurs. Le Gouvernement n'est pas prêt à financer de pareilles augmentations des réserves de devises virtuellement

sans limites. La décision de permettre une certaine hausse du taux du marche du change s'imposait pour empêcher la situation de prendre des proportions incontrôlables.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Nous avons prévenu le Fonds Monétaire International de cette décision et de notre intention de continuer à nous concerter avec lui et de nous acquitter de nouveau, dès que la conjoncture le permettra, des obligations qui nous incombent en vertu des Statuts du F.M.I.

Le F.M.I. a, depuis, émis une déclaration prenant note de la situation au Canada. Il a souligné l'engagement que les membres ont pris de collaborer avec le Fonds en vue de promouvoir la stabilité du change et de maintenir entre eux des dispositions visant à prévenir la perturbation du marché du change. Il signale avec satisfaction l'intention des autorités canadiennes de rester en contact étroit avec le Fonds en vue de revenir à une valeur au pair effective dans les me illeurs délais possibles.

Dans la mesure où le dollar canadien prend de la valeur par rapport aux autres monnaies, les Canadiens pourront acheter davantage à l'étranger avec le même montant de dollars de leur pays. Le prix réduit au Canada des marchandises importées contribuera à modérer la tendance à la hausse des coûts et des prix. Toute hausse prolongée de la valeur du dollar canadien, sans mesures compensatrices, tendrait. tout efois, à exercer un effet restrictif de plus sur l'économie. Cela ne conviendrait pas dans les circonstances actuelles. Le Fonds de change se tiendra donc prêt à prévenir toute perturbation du marché du change et à fonctionner pour le moment de facon à modérer toute hausse du dollar canadien, ce qui, en harmonie avec la politique économique générale, sera conforme aux objectifs économiques permanents du Gouvernement qui sont un taux moins élevé d'augmentation des prix et la réalisation sur une base durable de niveaux de plus en plus élevés de production et d'emploi. Le Gouvernement revoit actuellement ses politiques économiques et financières d'ordre général à la lumière de l'évolution de la situation. A cet égard, je souligne avec satisfaction une nouvelle réduction, annoncée par la Banque du Canada, du taux officiel d'escompte de 7.5 pour cent à 7 pour cent.

Les honorables députés se rappelleront que, dans le budget que j'avais déposé le 12 mars demier, je soulignais la nécessité de restreindre la dépense totale dans l'économie afin de ralentir la spirale inflationniste des coûts et des prix.

Le budget mitigeait de façon sensible les mesures restrictives appliquées à l'économie à partir de la situation financière d'ensemble du Gouvernement. J'avais estimé que, en terme de comptes de revenus nationaux l'excédent du Gouvernement fédéral diminuerait, passant de 570 millions de dollars, dans la derniere année financière, à 130 millions dans l'année financière courante qui a commencé le 1er avril.

Afin de compenser en partie ce stimulant ajouté à l'économie, j'avais annoncé l'intention du Gouvernement de régir le crédit à la consommation en établissant certaines normes minimums d'accompte et de remboursement, que je prévoyais devoir exercer une influence modératrice sur l'augmentation des dépenses de consommation.

Pendant le premier trimestre de l'année actuelle, l'économie canadienne a continué à croître. Le taux d'augmentation des prix a commencé à ralentir et, en termes réels, le Produit national brut a augmenté de 1.7 pour cent, compte tenu de rajustements saisonniers, par rapport au demier trimestre de 1969.

Comme je l'ai indiqué au début de ma déclaration aujourd'hui, cependant, toute valorisation du dollar canadien se prolongeant tant soit peu, aurait pour conséquence de restreindre davantage l'écono-

mie, ce qui ne serait pas approprié.

A cause de ce changement significatif dans la conjoncture économique, le Gouvernement a décidé qu'il n'est plus nécessaire ni souhaitable d'augmenter les restrictions en mettant en oeuvre les mesures proposées dans le dernier budget en vue de contrôler le crédit à la consommation.

Le Gouvernement fera aussi l'étude d'autres aspects de ses politiques économiques d'ordre général pour voir s'il y a lieu d'apporter d'autres changements pour s'adapter aux changements de la conjoncture économique.

L'EXPLORATION MINIÈRE DANS LES T. N-.O.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé qu'en vertu du Règlement sur l'exploitation minière au Canada, son ministère a concédé, cette année, les droits d'exploration à l'égard de 54 aires de prospection faisant l'objet de permis et couvrant 8.7 millions d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest. Les permis, qui sont délivrés chaque année, entrent en vigueur à compter du ler avril et sont valides pour trois ans.

Le nombre important de permis accordés cette année et l'an dernier témoigne de l'intérêt renouvelé des sociétés minières et pétrolières pour la prospection des minéraux dans la péninsule de Melville et dans la région du Keewatin central, qui s'étend sur une partie des Territoires du Nord-Ouest et des îles de l'Arctique. Les sociétés sont surtout à la recherche de métaux communs et d'uranium.

Les permis de prospection sont émis pour encourager l'exploration intensive et méthodique des régions reculées, moyennant l'engagement d'exécuter des travaux.

Les sociétés minières et pétrolières bénéficiant de permis consacreront, au bas mot, \$870,000 à ces explorations dès la première année.

M. Chrétien s'est dit convaincu que les activités de prospection, au cours de l'année 1970, seraient à

l'origine de progrès importants dans ces régions. Les innovations de la technologie des transports, a-t-il précisé, faciliteront bientôt l'acheminement des richesses minérales de l'Arctique canadien vers les marchés mondiaux.

UN APPAREIL NOUVEAU GENRE POUR UN HÔPITAL DU QUÉBEC

L'hôpital universitaire de Sherbrooke (Québec) est le premier hôpital canadien muni d'un appareil de cobalthérapie complètement automatisé. C'est en avril 1970 qu'il s'est procuré cet appareil conçu et fabriqué par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL).

L'évaluation clinique du *Theratron* automatisé a commencé l'année demière au Centre médical de l'Université de la Californie méridionale à Los Angeles. Cette réalisation est l'aboutissement de travaux effectués pendant de longues années par les ingénieurs du Groupe commercial de l'EACL.

Le traitement des tumeurs cancéreuses par les radiations gamma du cobalt 60 consiste généralement en dosages identiques qui impliquent des calculs mathématiques très poussés. Le réglage des appareils de cobalthérapie exige une grande précision. Le principal avantage de l'automatisation est qu'elle permet de reproduire exactement les traitements grâce à des cartes perforées. Les réglages manuels prennent parfois plus de temps que les traitements eux-mêmes. L'automatisation permet donc d'épargner du temps et de donner plus de précision aux faisceaux irradiants.

Plus de 850 appareils de cobalthérapie de l'EACL (type Eldorado ou Theratron) sont en service dans lles cliniques réparties dans le monde entier. Les appareils automatisés du type Theratron 80 vont compléter les anciennes installations. C'est ainsi qu'à Sherbrooke le nouvel appareil complétera l'Eldorado 8 que l'hôpital universitaire possède déjà.



Un des appareils de cobalthérapie Theratron 80 conçu et réalisé par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée.

LÉGENDES DU QUÉBEC

Une présentation inédite sera accessible aux visiteurs de Terre des Hommes, du 12 juin au 7 septembre; il s'agit du pavillon "Légendes du Québec" qu'on avait tout d'abord pensé à appeler "Le violon magique". Pourquoi? Tout simplement parce que le son de cet instrument, suivant constamment le visiteur, servira à la fois d'animation et de lien entre les différentes sections du pavillon.

Le but de la présentation est simple: il s'agit de recréer pour les visiteurs le cadre physique ainsi que l'esprit social et religieux qui régnaient à l'époque des pionniers établis en Nouvelle-France. Partant de ce thème, le designer Rudy Kovach, de la firme Hopping, Kovach & Grinnell, a basé l'essentiel de son projet sur une des légendes québécoises les mieux connues, celle du Violon magique.

LE VIOLON MAGIQUE

On en connaît la trame: c'est l'histoire d'un démon désireux de détourner du bon chemin la population d'un pieux village québécois. Après des années d'efforts infructueux, le démon apparaît un jour au village monté sur un cheval noir, et, sous des déguisements divers, arrive à gagner la confiance des habitants. Puis, un soir, il organise une grande fête à laquelle il convie toute la jeunesse du village.

En vertu de la coutume religieuse, les festivités du Mardi Gras doivent cesser à minuit, alors que débute le Carême. Mais le Malin ne l'entend pas ainsi. Ayant fait la cour à la fille du violoneux local, il la convainc de dérober le violon de son père. C'est alors qu'il joue si magiquement de l'instrument que tous les invités s'attardent à danser bien au-delà de l'heure fatidique. Arrivant le lendemain matin chercher l'imprudente jouvencelle, son père ne trouvera que des tuques tourbillonnantes, et les débris d'un violon gémissant faiblement....

ADAPTATION VISUELLE ET SONORE

Pour illustrer cette légende de l'ancien temps, le pavillon sera divisé en trois parties. Au départ, le visiteur sera introduit dans le cadre des objets familiers de la maison familiale d'antan: cuisine ancienne, table garnie, feu de cheminée auront ici l'air d'avoir résisté aux siècles, tandis qu'en fond sonore le violon jouera les temps joyeux, les temps doux ou les temps tristes qui marquaient les soirées familiales d'autrefois.

Deux films seront projetés dans la salle suivante. Servant d'introduction à la légende, le premier montrera une sombre forêt, pleine des créatures effrayantes des légendes canadiennes-françaises, évoquant les craintes que pouvait ressentir l'habitant de la Nouvelle-France regagnant son foyer par une nuit noire. Avec, en arrière-fond, le tempo plus lancinant du violon. D'une durée de dix minutes, la seconde bande, faite de dessins animés, racontera la légende elle-même, pendant que le violon, changeant de rythme, rattachera le passé aux temps modernes.

Pénétrant dans un théâtre circulaire, le visiteur se trouvera ensuite au milieu d'une animation autant stroboscopique que psychédélique, alors que des silhouettes tournoyant sur les mus le replongeront dans la danse folle de la légende.

La présentation se terminera par des extraits de publications anciennes relatant des histoires de sorcières ou d'apparitions diaboliques, tandis qu'à la sortie seront exposées les eaux-fortes ayant servi au montage du film.

UN FILM SUR LA DÉTECTION DES POISSONS

Récemment, le ministère fédéral des Pêches et Forêts a mis en circulation un film en couleurs de 16 millimètres, intitulé Electronic Fish Finders (La détection du poisson par l'électronique). Cette initiative a pour but de favoriser l'enseignement dans les collèges et écoles de pêches. Le film d'une durée de 18 minutes, est une production de l'Office national du film du Canada. Il illustre, au moyen de dessins et de schémas animés, le fonctionnement théorique et pratique du matériel électronique servant à repérer le poisson.

Les participants à un colloque sur l'électronique, réunis à Montréal pendant la Conférence sur l'automatisation et la mécanisation, ont assisté à la projection du film et l'ont grandement apprécié.

Les bureaux de l'Office national du film au Canada et à l'étranger offrent aux intéressés la faculté d'emprunter ou d'acheter des exemplaires de la version anglaise du film *Electronic Fish Finders*.

On pourra se procurer d'ici peu la version française qui aura pour titre: La détection du poisson par l'électronique.

LA FONDATION CANADIENNE "MEDIC-ALERT"

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, qui avait déclaré qu'au Canada le mois de mai serait consacré à Médic-Alert, en vue de supporter le programme de l'Association des Assureurs-Vie du Canada destiné à renseigner le public, a fait dernièrement la déclaration suivante à ce sujet: "Porter un bracelet "Médic-Alert", est tout comme un océanique avec ses bouées de sauvetage; la protection offerte par le bracelet, tout comme par la bouée, peut représenter toute la différence qui existe entre la vie et la mort.

"Le système Médic-Alert est en usage au Canada depuis 1961 et plus de 40,000 canadiens portent aujourd'hui le bracelet de la Fondation sur lequel se trouvent gravés tous les problèmes d'ordre médical ou les allergies dont souffre le porteur ou encore le nom du médicament dont il fait un usage courant. Le port de ce bracelet peut éviter de sérieuses complications et, c'est bien ici le cas de le dire, ces renseignements sont d'une importance vitale pour les médecins ou les personnes appelées à donner les

premiers soins et dont le but est de sauver autant de vies que possible. En cas d'accident ou en cas d'urgence, il se peut que le patient soit incapable de fournir ces précieux renseignements ou encore qu'il soit inconscient.

"Au cours du mois de mai, les membres de l'Association des Assureurs-Vie du Canada s'occuperont d'un programme destiné à faire connaître le travail de la Fondation Canadienne Médic-Alert afin que tous et chacun soient au courant des mesures à prendre pour se procurer un bracelet d'identification qui pourrait bien un jour ou l'autre s'avérer vital.

"J'ai accepté avec plaisir de prêter main forte à ce programme et je suis entièrement d'accord avec le message que l'Association espère porter dans tous les coins du pays, message simple mais qui en dit long: Soyez Prêts."

ÉCHANGE INTERPROVINCIAL DE CADETS

Pour la quatrième année consécutive, quelque 1,600 cadets anglophones et francophones du Canada participeront cet été à un échange interprovincial.

Le programme, inauguré au cours de l'année du Centenaire, a pour objet d'offrir aux cadets l'occasion de se rencontrer sur "leur propre terrain", pour ainsi dire, durant les cours offerts aux camps d'été en juillet et en août. Selon les conditions de l'échange, la langue première doit être le français pour les cadets du Québec et l'anglais pour les cadets des autres provinces.

En général, l'enseignement donné aux cadets comprend une étude sur les qualités de chef et sur la citoyenneté, ainsi que des cours techniques d'adaptation aux milieux marin, terrestre et aérien.

SECOURS OFFERT À LA ROUMANIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Gouvernement du Canada fournira une aide de \$25,000 pour secourir les victimes des inondations en Roumanie.

Cette somme, tirée du Fonds de secours d'urgence international, de l'Agence canadienne de développement international, sera remise aux services de secours par la Société canadienne de la Croix-Rouge, laquelle fournit elle-même un montant de \$18,143.

L'inondation a été causée par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région. Il semble même que le Danube ait atteint son plus haut niveau depuis 1840. Les secteurs les plus touchés sont ceux du nord-ouest de la Transylvanie et du nord de la Moldavie. Le nombre des blessés et des sansabri n'est pas encore connu. On estime déjà, cependant, que 40,000 maisons dans 324 localités ont été inondées.

La contribution en argent du Canada permettra à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de répondre plus adéquatement aux demandes urgentes des équipes travaillant sur les lieux. Déjà, on a enregistré un manque de matériel d'urgence tel que les antibiotiques, les globulines gamma, ainsi que de vaccins divers, de médicaments, de nourriture et de vêtements.

RÉUNION ANNUELLE DES MUSÉES MILITAIRES

La troisième réunion annuelle de l'Organisation des Musées militaires du Canada s'est tenue au Musée de Guerre, à Ottawa, et au Collège royal militaire de Kingston, du 20 au 22 mai dernier.

Plus de cinquante membres canadiens et américains ont discuté de diverses questions et principalement des musées de régiments qui n'existent plus ou sont sur le point d'être licenciés.

Des séminaires et séances de travail ont permis au personnel des musées membres de se renseigner sur les collections spécialisées et leurs techniques d'exposition.

Parmi les conférenciers invités, l'on remarquait M. J.B. Jarret, colonel à la retraite de l'armée américaine et expert en armes et blindage, qui fut autrefois directeur du Aberdeen Museum au Maryland; M. Richard Juyda, des Archives publiques du Canada, a parlé de l'acquisition, de la préservation et de l'exposition de matériel photographique, et M. J.A. Swettenham, principal historien militaire au Musée de Guerre, a traité de la contribution qu'apporta au Canada le général A.G.L. McNaughton.

Les délégués ont visité en outre des Musées militaires et civils dans la région de Kingston.

L'OMMC fut fondée en 1968 après qu'une conférence préliminaire tenue l'année précédente eut démontré la nécessité d'une plus grande coordination entre les Musées militaires du Canada.

INDEX MENSUEL

(Vol. 25 - Juin 1970)

Accords internationaux

Canada Nouvelle-Zélande: accord commercial, No 23, p. 2

AECL

Appareil nouveau genre pour un hôpital du Québec, No 25, p. 4

Affaires extérieures (voir Accords)

Aide extérieure

Aide au développement forestier du Congo, No 22, p. 3 Prêt important au Botswana, No 23, p. 3 Secours offert à la Roumanie, No 25, p. 6 Service de télécommunications au Pakistan. No 22, p. 8

Arts et Musées

Collection de la Galerie nationale en Europe, No 22, p. 4

Comité consultatif des arts indigènes, No 23,

Début d'une revue culturelle indienne, No 22, p. 7

Exposition au Musée de Guerre, No 24, p. 3 Réunion annuelle des Musées militaires, No 25, p. 6

Un film sur la détection des poissons, No 25, p. 5

Australie (voir Visites et Voyages)

Botswana (voir Aide extérieure)

C.M.I. (voir Pollution)

Commerce et Industrie

Les fourrures canadiennes - La martre et le pékan, No 23, p. 5 Vente de blé au Pérou, No 23, p. 4

Vente d'équipement d'usine à la Roumanie,

No 22, p. 6

CNRC

Quelle heure est-il?, No 23, p. 6

Consommation

Extension de la méthode de fusion des dettes, No 24, p. 5

Constitution et Gouvernement (voir Élections et Consommation)

Défense nationale

Commémoration du Jour V, No 23, p. 4 Échange interprovincial de cadets, No 25, p. 6 La relève de la Garde sur la Colline, No 22, p. 3 Nouveaux insignes dans les Forces armées, No 24, p. 4

Retrouvailles (navire Ouganda), No 24, p. 4 Rooney enchante les Forces canadiennes, No 22, p. 8

Distinctions honorifiques - No 23, p. 6

Education et Enseignement L'enseignement par correspondance, No 22, p. 3

Etats-Unis (voir Pollution)

Expc '70

Des éloges qui nous rendent fiers, No 23, p. 3

Faune canadienne

Des oiseaux du Canada à Singapour, No 24, p. 3

Le dollar canadien et le marché du change, No 25, p. 3 Taux d'intérêt bancaire réduit, No 24, p. 4

Forêts (voir Ressources naturelles)

Immigration

Ouverture d'une quarantaine à St-Pierre. No 22, p. 7

Indiens et Esquimaux (voir Arts et Musées)

Japon (voir Visites et Voyages)

Jeux olympiques

Le Canada sera l'hôte des Jeux olympiques de de 1976, No 22, p. 1

Lieux historiques

Un nouveau lieu historique national, No 22, p. 7

Malaisie (voir Visites et Voyages)

Montréal (voir Jeux olympiques)

Nord canadien et T. N.-O. L'exploration minière dans les T. N.-O.,

No 25, p. 4

Nouvelle-Zélande (voir Accords internationaux)

Pakistan (voir Aide extérieure)

Un Canadien président du -, No 22, p. 6

Pêches (voir Arts et Musées)

Pérou (voir Commerce)

Pollution

Rapport de la C.M.I. sur les dangers de la pollution des eaux, No 23, p. 1

Population (voir Statistiques)

Postes

Exposition "Topex 70", No 24, p. 5

Ressources naturelles

La préservation de nos forêts, No 22, p. 2

Roumanie (voir Aide extérieure et Commerce)

Santé et Bien-être (voir aussi Immigration, Commerce et AECL)

La fondation canadienne "Medic-Alert", No 25, p. 5

Singapour (voir Faune canadienne et Visites)

Statistiques

La criminalité, No 24, p. 4 Les voyages internationaux, No 23, p. 6 Naissances, mariages et décès, No 22, p. 2

Subvention

- pour la recherche en astronomie, No 22, p. 7

Terre des Hommes Légendes du Québec, No 25, p. 5

Tourisme (voir Statistiques)

Transports

Création d'un Comité rail-route, No 22, p. 6

Trudeau, M. P.-E. (voir Visites et voyages)

Visites et voyages

Voyage du premier ministre en Extrême-Orient, No 25, p. 1

Voie maritime

La Voie maritime du Saint-Laurent - 1969, No 22, p. 1